



## Cap sur les métiers de l'autonomie

Un appel à projets pour développer des plateformes des métiers de l'autonomie des personnes âgées et handicapées

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, en lien étroit avec la Direction générale de la cohésion sociale, lance un appel à projets pour développer des plateformes sur les métiers de l'autonomie des personnes âgées et handicapées.

Ces plateformes, portées par des acteurs de l'autonomie et de l'emploi, devront apporter des solutions aux structures de l'aide à domicile et aux établissements médico-sociaux qui peinent à recruter et à fidéliser leurs professionnels.

Cet appel à projets concrétise l'une des recommandations phares du [rapport de Myriam El Khomri sur l'attractivité des métiers du grand-âge \(PDF\)](#).

### Qu'entend-on par plateforme des métiers de l'autonomie ?

Il s'agit de modalités de coopération permettant de coordonner et d'intégrer une palette de services portés par des acteurs complémentaires dans le champ de l'emploi et des politiques d'autonomie en direction des demandeurs d'emploi, des salariés des établissements et services médico-sociaux et des employeurs.

Une plateforme interviendra à l'échelle départementale.

### Quelles missions pour les plateformes des métiers de l'autonomie ?

Une plateforme devra assurer des missions socles obligatoires et pourra proposer des missions dites optionnelles et facultatives.

#### Missions socles

- Valoriser et sensibiliser aux métiers du secteur
- Proposer des parcours d'orientation, de formation pour permettre l'accès à l'emploi
- Proposer des actions favorisant le recrutement

#### Missions facultatives

- Proposer un accompagnement à la prise de poste pour les nouveaux salariés
- Proposer des actions de fidélisation et de mobilité choisie des personnes en poste
- Proposer une démarche territoriale
- Proposer des actions d'appui à la qualité de vie au travail et de lutte contre la sinistralité
- Développer un accompagnement renforcé pour les personnes les plus éloignées de l'emploi
- Développer des partenariats pour favoriser la mobilité des personnes orientées vers le secteur

### Comment participer ?

Les porteurs de projet (personnes morales) sont invités à déposer leur dossier **entre le 1<sup>er</sup> février 2021 et le 15 mars 2021 (inclus)**.

Il devra parvenir à la CNSA, d'une part via [la plateforme de dépôt en ligne de la CNSA](#) et d'autre part par courrier postal.

Tout dépôt en dehors des dates d'ouverture et de clôture précisées ne sera pas pris en compte.

Dans l'intervalle, les porteurs de projet pourront adresser leur demande de renseignements à : [metiersautonomie@cnsa.fr](mailto:metiersautonomie@cnsa.fr).

Nous vous invitons à consulter le cahier des charges de l'appel à projets et le cadre de réponse technique sur [le site de la CNSA dans la rubrique « Grands chantiers »](#).

